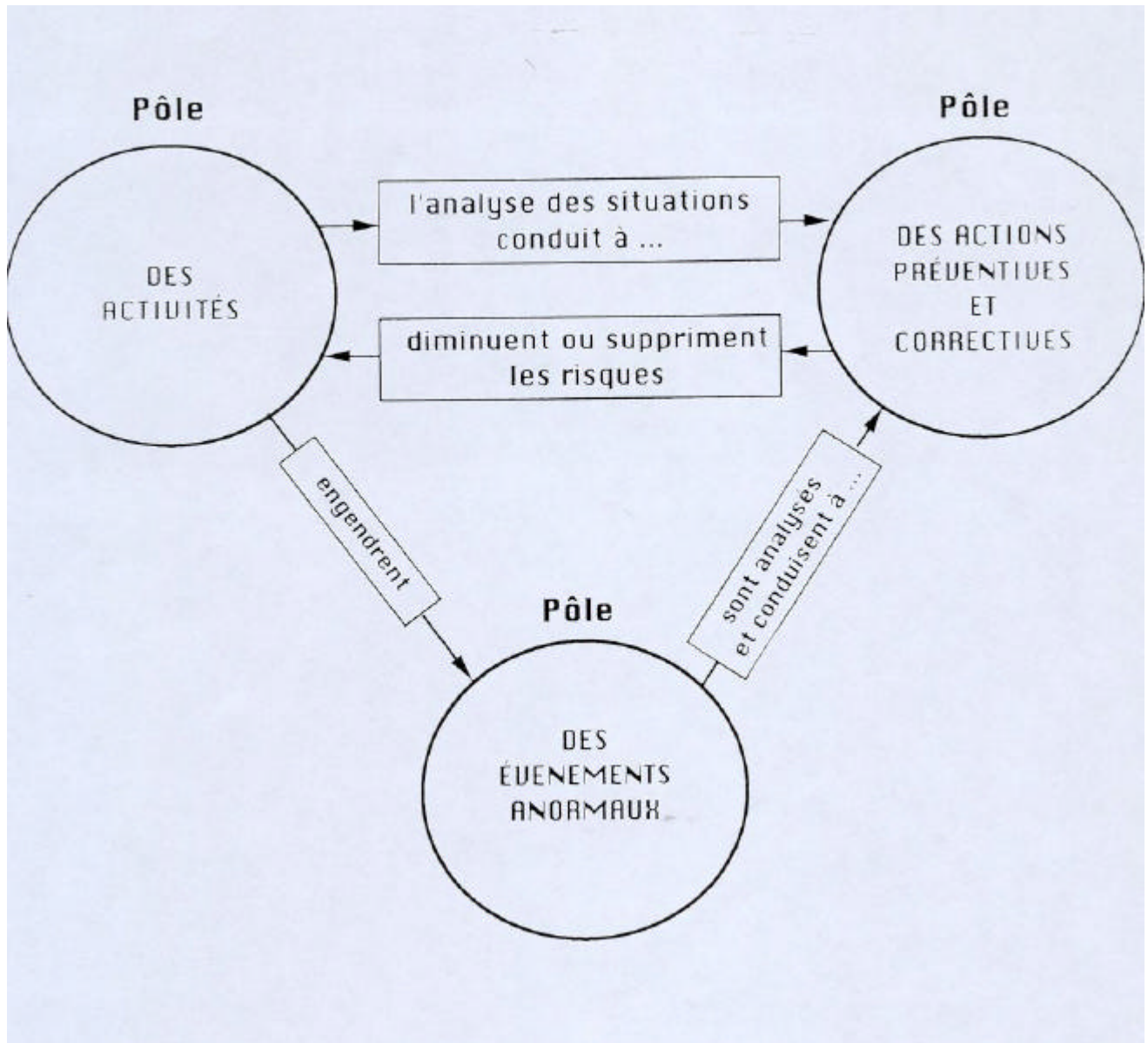


<b>II - LE SYSTEME DE PREVENTION.</b>
---------------------------------------

Le schéma que nous proposons constitue le cadre conceptuel d'une démarche de prévention.

- ⇒ Cette démarche a pour but de maîtriser le risque.
  
- ⇒ Cela suppose de le mettre en évidence :
  - d'une part en **temps réel** lors de la préparation et du déroulement d'une activité, par des contrôles de conformité (niveau, matériel, etc...), et à l'observation d'indicateurs (météo, fatigue, retard etc...);
  - d'autre part en **temps différé**, par l'analyse systématique des accidents, incidents et dysfonctionnements.
  
- ⇒ Le système de PREVENTION est schématisé page suivante par :
  - le "**TRIPOLE DE LA PREVENTION**".

**LE TRIPOLE DE LA PREVENTION**  
(voir Annexe 1)



**MAITRISER LE RISQUE,  
C'EST GERER LE SYSTEME D'INTERACTIONS ENTRE LES TROIS  
POLES.**

<b>III - LA DEMARCHE DE L'ACTION DE PREVENTION.</b>
---

⇒ La mise en évidence des risques existants ou potentiels.

C'est la première étape de toute démarche de prévention.

Elle consiste à analyser :

- les événements anormaux ;
- les situations d'activité.

L'étude des problèmes présentés dans la description du système de prévention suit le cheminement général : **Faits » Idées » Actes.**

Le constat des **faits** réveille notre conscience qui émet des **idées**, dans le but de corriger nos **actes** quotidiens.

Cette analyse peut être réalisée :

- soit immédiatement, soit à froid ;
- soit individuellement, soit en groupe.

En référence au système de prévention, notre démarche distinguera deux niveaux d'analyse, à savoir l'analyse en **temps réel** et l'analyse en **temps différé**.

### **III a - La démarche de prévention en temps réel**

Elle est **destinée** à être mise en œuvre spontanément par chaque cadre, chaque participant à une sortie, même à titre individuel ; donc en réalité par chaque adhérent du C.A.F.

Elle **consiste** à :

- réagir en temps réel à tout indicateur, à l'instar de tout incident ou dysfonctionnement, ainsi qu'à tout indicateur de risque **a priori** ;
- décider sur le champ des actions à entreprendre pour minimiser les risques.

Voici une liste d'indicateurs-types, dressée après une analyse des causes :

- horaire non-respecté ;
- itinéraire modifié ;
- itinéraire encombré ;
- dépression atmosphérique ;
- enneigement anormal (en plus ou en moins) ;
- matériel défectueux ;
- matériel inadapté ou insuffisant ;
- équipement de la voie non-conforme au topo ;
- participant fatigué ;
- participant n'ayant pas le niveau technique requis ;
- modification de la composition des cordées ;
- modification de l'objectif de la sortie (plus difficile) ;
- déconcentration suite à la sortie d'un passage difficile ;
- etc....

Les moyens préventifs à **mettre en œuvre** sont :

- la formation de l'encadrement, l'intégration de compléments dans les modules, les actions au sein des clubs ;
- la sensibilisation de tous, avec l'aide des médias et l'organisation de manifestations, mais aussi lors de chaque activité dans les Clubs.

### **III b - La démarche de prévention en temps différé**

Elle est **destinée** à être mise en œuvre sous l'égide de la Commission de Sécurité de chaque club.

Elle **consiste** à étudier les accidents et les incidents significatifs afin d'en déduire des mesures préventives.

Son **déroulement** s'opère comme suit :

- recueillir l'information auprès de l'encadrement, des participants à la sortie, ou d'après les indications transmises par l'assureur ;
- traiter en petit groupe cette information, avec l'animateur de la Commission de Sécurité, la ou les victimes (*si possible*), les témoins et l'encadrement concerné, s'il existe.

Pour y parvenir, on utilisera le C.R.I.A. et le Guide d'analyse.

Ensuite, il faudra :

- lister les actions préventives envisageables ;
- classer ces actions par ordre d'efficacité décroissante ;
- décider de celles à mettre en œuvre, soit au niveau des clubs, soit en sollicitant l'intervention de la Fédération, comme par exemple : la rédaction de prescriptions d'ordre général, la demande de modification de matériel, la nécessaire adaptation des cursus de formation, etc... ;
- effectuer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises, ainsi que l'évaluation de leur impact.

Les moyens à **mettre en œuvre** sont :

- d'organiser les procédures de retour de l'information de l'assureur vers les clubs ;
- de sensibiliser l'encadrement ;
- de formaliser les outils ;
- de former et d'activer les Commissions de Sécurité ;
- de mettre en place au sein des Clubs, des procédures de décision sur les actions à mener et sur le suivi à apporter ;
- de mettre en place à la Fédération, un outil de traitement et de suivi des actions au niveau fédéral.

⇒ La décision sur les actions à entreprendre.

Elle doit être prise de façon explicite.

Elle repose en particulier sur l'évaluation du risque.  
Concrètement, un risque est toujours caractérisé par une **probabilité**, et par une **gravité**, c'est-à-dire le niveau de fréquence et de danger qu'il représente pour l'individu.

Cela requiert en toutes circonstances, l'absolue nécessité de **l'identifier**.

⇒ Les actions concrètes portent sur la suppression des causes.

Les préconisations concernent :

- les hommes (information, sensibilisation, formation, motivation, ...)
- le matériel ;
- l'organisation ;
- la réglementation.

#### **IV - LE MANAGEMENT DE LA PREVENTION.**

La démarche proposée suppose l'engagement de tous, du président à chaque adhérent.

Elle a pour finalité de développer un état d'esprit car l'apprentissage de la maîtrise du risque est autant une affaire de culture que de technique : c'est pourquoi elle implique une action sur le long terme.

#### **IV a - Le management par la Fédération des Clubs Alpains Français.**

⇒ Le Comité Directeur :

- définit la politique applicable en matière de prévention et de sécurité ;

⇒ Le Bureau :

- met en place les moyens nécessaires, ainsi qu'un dispositif de suivi pour s'assurer que le référentiel adopté soit mis en œuvre ;
- assure la communication sur la démarche mise en place à destination des partenaires institutionnels, des mass médias et des partenaires associatifs.

⇒ Le Groupe de pilotage [Prévention - Sécurité] :

- il propose une politique au bureau de la Fédération, ainsi que les moyens pour sa mise en place et le suivi de la démarche ;
- il peut, à l'occasion participer à des actions de communication ;
- à partir des études d'accidentologie, il propose des actions à mettre en œuvre ;
- il définit un cursus de **formation à la prévention** ;

Son évolution en commission, lui permet d'assurer une mission de définition des évolutions nécessaires pour la démarche et son suivi.

REFERENTIEL

---

⇒ Le Siège :

- celui-ci assure la diffusion des initiatives ou des propositions concernant la **prévention** et émanant des Clubs auprès des instances concernées (Commissions d'Activité, Groupe de pilotage, etc...);
- il intègre la dimension "Prévention" dans les actions de communication internes ou externes ;
- il assure le recueil des informations relatives à l'accidentologie ;
- il assure la ventilation au niveau des Clubs des informations sur les accidents reçues de l'assureur.

⇒ Les Commissions d'Activité :

- elles intègrent dans leur cursus, en liaison avec la Commission Formation, la dimension "Prévention" ;
- à partir des données des clubs et des analyses accidentologiques, elles décident des informations ou préconisations qui seront diffusées à l'ensemble des clubs de la Fédération.

⇒ La Commission Formation :

- elle s'assure que la dimension "Prévention" est bien prise en compte dans les différents cursus ;
- elle élabore également avec le Groupe de Pilotage un cursus de formation pour les animateurs [Prévention - Sécurité] et les responsables des clubs.

<b>IV b - Le management par les Comités de la Fédération.</b>
---

⇒ Les Comités Régionaux :

- ils constituent un relais essentiel entre la Fédération et les clubs pour la mise en œuvre de la démarche Prévention – Sécurité. En effet, ils sont à la fois
  - en nombre suffisamment restreint pour permettre un travail d'équipe entre leurs animateurs sécurité,
  - proches des clubs et de leurs activités.



REFERENTIEL

-----

- le Comité directeur :
  - recrute et missionne l'animateur régional sécurité ;
  - l'associe à ses travaux ;
  - met en place, le cas échéant, des actions sécurité régionales ;
  - sollicite l'aide des interlocuteurs institutionnels (Conseil Régional, DRJS, CROS).
  
- l'Animateur Régional Sécurité :
  - se forme à la démarche (à l'initiative de la Fédération) ;
  - sollicite les clubs pour la mise en place des animateurs de club ;
  - structure la formation prévention – sécurité dans la région en fonction des conditions locales ;
  - assure la formation des animateurs de club ;
  - assiste les animateurs de clubs dans la mise en œuvre de la démarche.

⇒ Les Comités Départementaux :

- dans les régions à forte densité de clubs, ils peuvent être amenés, en liaison avec l'animateur régional, à exercer, à leur niveau, les missions décrites ci-dessus.

**IV c - Le management par les Clubs Alpains Français.**

⇒ Le Comité Directeur :

- il met en place le dispositif nécessaire (la Commission de Sécurité) pour s'assurer que le référentiel adopté soit mis en œuvre, en tenant compte des situations locales ;
- il assure localement la communication sur la démarche mise en place ;
- il transmet auprès de chaque adhérent les conclusions des analyses des incidents ou des accidents survenus dans le Club ;
- il s'assure au niveau du Club la diffusion et le respect des préconisations.

REFERENTIEL

---

⇒ L'Animateur [Prévention - Sécurité] :

- il assure le suivi de la politique de Prévention ;
- il anime les réunions portant sur l'analyse des accidents ou des incidents survenus au sein du Club ;
- il sélectionne les actions pouvant intéresser l'ensemble des clubs qu'il fera remonter au Siège ;
- il participe avec le Responsable d'Activité à l'élaboration des préconisations.

⇒ Le Responsable d'Activité :

- Il gère l'encadrement ;
- il définit les prescriptions ainsi que leurs modalités d'application ;
- il fait circuler l'information au sein des pratiquants de son activité ;
- il transmet au niveau du Club toute information concernant la dimension "Prévention" de son domaine d'activité ;

⇒ L'Encadrant :

- il est formé ;
- il s'assure de la compétence des participants à l'activité ;
- il informe les participants du niveau de la sortie proposée, et en définit le nombre ;
- il conseille et assure le suivi de son groupe ;
- il informe le Responsable d'Activité de tout évènement concernant la sécurité vécu dans le cadre de sa sortie.

⇒ l'Adhérent :

- il communique toute information relative à la démarche [Prévention - Sécurité] provenant de sa pratique collective ou individuelle ;
- il participe spontanément à l'analyse des dysfonctionnements (incidents ou accidents) qui le concerne et il transmet au Club toute information intéressant la sécurité ;
- il se forme !